

Postulat : Création d'un compte « aide d'urgence » au budget communal

La Ville d'Yverdon-les-Bains dispose actuellement d'un compte destiné à l'aide au développement. Ce dispositif répond de manière pertinente à des projets planifiés, inscrits dans la durée – généralement sur plusieurs années – et visant un soutien structuré à des initiatives de coopération.

Cependant, ce cadre ne permet pas de répondre efficacement aux situations d'urgence. Or, l'actualité récente démontre une multiplication des crises nécessitant des réponses rapides : conflits armés (par exemple en Palestine ou en République démocratique du Congo), catastrophes naturelles (comme à Cuba ou récemment à Crans-Montana).

Dans ces situations, la capacité d'intervention immédiate est essentielle. Les collectivités publiques, y compris à l'échelle communale, sont régulièrement sollicitées pour exprimer leur solidarité, notamment par des contributions financières ciblées. En l'absence d'un mécanisme budgétaire dédié, ces décisions doivent être prises dans l'urgence, sans cadre clair, ce qui peut ralentir ou compliquer l'action.

La création d'un compte « aide d'urgence » permettrait d'assurer une réactivité accrue face aux crises humanitaires, de garantir une utilisation transparente et encadrée des fonds, de renforcer la cohérence de l'action communale en matière de solidarité, de faciliter l'orientation des aides vers des organisations reconnues et efficaces.

Ce dispositif ne viendrait pas remplacer le compte d'aide au développement existante, mais bien la compléter, en répondant à une logique différente : celle de l'urgence, par opposition à celle du soutien à long terme.

Nous demandons alors à la municipalité d'étudier :

- La création d'un compte « aide d'urgence »,
- Ses modalités d'alimentation,
- Les critères d'attribution des fonds,
- Les moyens d'envoi de fond rapide permettant de répondre au caractère urgent des situations.